

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SAS

*Société de Commissariat aux Comptes,
inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC des Hauts-de-France*

**Association « CHAMBRE REGIONALE DE
L'ECONOMIE SOCIALE et SOLIDAIRE
Hauts-de-France »**

8-10 rue Baptiste Monnoyer

59800 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

CLOS LE 31/12/2021

**Association « Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
Hauts-de-France »**

***Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021***

Aux membres de l'Association

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Hauts-de-France » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des organisations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SAS

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Lille, le 31 mai 2022

Le Commissaire aux comptes
Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés



Rémy AINE

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	4 532	4 532		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	89 184	89 184		819	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	480		480	440	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	7 207		7 207	6 128	
	TOTAL (I)	101 404	93 717	7 687	7 387
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	199 128		199 128	135 534
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	279 970		279 970	271 614	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	399 916		399 916	319 226	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 647		2 647	4 309
	TOTAL (II)	881 661		881 661	730 683
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	983 065	93 717	889 348	738 070

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	123 148	123 148
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	59 586	59 586
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	59 692	49 836
Autres			
Report à nouveau	(55 012)	(87 644)	
Excédent ou déficit de l'exercice	45 886	32 632	
Total des fonds propres (situation nette)	233 300	177 557	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres			
	Total des fonds propres	233 300	177 557
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	12 500	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	12 500	
Provisions	Provisions pour risques	42 517	92 797
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	42 517	92 797
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 054	106 882
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	329 422	323 545
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	18 136	100	
Produits constatés d'avance	176 419	37 189	
	Total des dettes	601 031	467 716
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	889 348	738 070
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	45 886,19	32 632,02
	(1) Dont à moins d'un an	601 031	467 716
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	37 213	48 913
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	48 232	59 960
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	660 655	555 050
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	23 000	5 500
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	153 340	57 427
Utilisations des fonds dédiés		10 000	
Autres produits	1		
	Total des produits d'exploitation	922 441	736 850
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	206 609	181 583
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	21 048	19 423
	Salaires et traitements	389 007	354 480
	Charges sociales	143 110	127 265
	Dotation aux amortissements et dépréciations	819	3 418
	Dotation aux provisions		7 797
	Reports en fonds dédiés	12 500	
Autres charges	1 394	20 642	
	Total des charges d'exploitation	774 487	714 607
	RESULTAT D'EXPLOITATION	147 953	22 242

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		147 953	22 242
PRODUITS FINANCIERS	De participation	57	261
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	57	261
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		7
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		7
RESULTAT FINANCIER		57	254
RESULTAT COURANT avant impôts		148 010	22 497
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	7 504	11 716
	Sur opérations en capital	10 851	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	18 355	11 716
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	65 898	1 581
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	54 580	
	Total des charges exceptionnelles	120 478	1 581
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(102 124)	10 135
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		940 852	748 827
TOTAL DES CHARGES		894 966	716 195
EXCEDENT ou DEFICIT		45 886	32 632
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe

Information générales

Objet :

L'association a pour objet d'assister ses membres dans la poursuite de l'objectif d'intérêt général. Elle assure à cet effet, au bénéfice des entreprises de l'économie sociale et solidaire, sans préjudice des missions des organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multiprofessionnelles, et des réseaux locaux d'acteurs :

- La représentation auprès des pouvoirs publics de l'intérêts de l'économie sociale et solidaire ;
- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ;
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises ;
- La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- L'information des entreprises sur la dimension européenne de l'économie sociale et solidaire et l'appui à l'établissement de liens avec les entreprises du secteur établies dans les autres Etats membres de l'Union européenne.

Elle assure la défense des intérêts de ses adhérents, et plus généralement de l'ensemble des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Elle peut ester en justice aux fins, notamment, de faire respecter par les entreprises de son ressort et relevant du 2° du II de l'article 1er de la loi ESS de 2014, l'application effective des conditions fixées à ce même article.

Dans des conditions définies par un décret d'application de la loi ESS du 31 juillet 2014, elle tient à jour et assure la publication de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens 1° et 2° du II de l'article 1er, qui sont situées dans son ressort.

Elle peut généralement, faire toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, et susceptibles d'en faciliter le développement, la promotion, ou la réalisation dans le respect des principes de l'Economie Sociale et Solidaire.

La compétence en matière de dialogue et de négociation sociale est du ressort exclusif des syndicats d'employeurs de l'ESS, étant entendu sous ces termes toute forme de concertation, négociation, conduite de projet ou action nécessitant l'articulation entre les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs, dans les domaines régis par les codes du travail et de la sécurité sociale. La CRESS peut favoriser, par la connaissance qu'elle a des acteurs dans les territoires, les conditions de mise en place d'un dialogue social territorial dans l'économie sociale et solidaire.

Ainsi que prévu par l'article 17 de la loi du 31 juillet 2014, la CRESS assure un suivi de l'accès au financement des entreprises de l'ESS, en partenariat avec les acteurs mentionnés par ledit article.

Information générales

Missions :

Les financements obtenus par l'association lui permettent de réaliser les missions suivantes :

- mission de tête de réseau régionale : représentation, la promotion, la sécurisation et le développement des structures de l'ESS en région ;
La CRESS veille, grâce à ses membres et ses partenaires, au développement de l'ESS partout en région. Elle est le porte-parole des acteurs de l'ESS en région auprès des partenaires publics. Elle apporte une aide adaptée et opérationnelle aux dirigeants, entrepreneurs, salariés pour structurer, développer et promouvoir l'ESS en région ;
- participation au plan d'action de promotion et d'observation des acteurs de la transition écologique et solidaire ;
- participation au plan d'action et de développement Busin'ESS HDF.

Moyens :

Les ressources de l'association sont composées de subventions, de cotisations des membres et de prestations. Pour réaliser ses mission, l'association est installée à Amiens et Lille, dispose de 11 collaborateurs (ETP) et est administrée par un conseil d'administration de 73 personnes toutes bénévoles.

Les autres points prévus par le PCG, le code de commerce ou le règlement ANC 2018-06 sont non applicables ou non significatifs.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **889 348.08** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **940 852.01** euros et un total **charges** de **894 965.82** euros, dégageant ainsi un **résultat** de 45 886.19 euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

Concernant la permanence des méthodes comptables

Application du règlement ANC n°2018-06

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Les présents comptes ont été arrêtés conformément aux principes édictés par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié et ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Cotisations

Les cotisations ont été comptabilisées en fonction des sommes appelées.

Faits majeurs de l'exercice : COVID-19

L'exercice 2021 a été impacté par l'épidémie de Covid 19.

Les impacts de cet événement sur les comptes de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire sont mentionnés ci-après. Les informations sont présentées selon l'approche "ciblée" définie par l'ANC.

Compte de résultat

La situation n'a eu que peu d'impact sur l'activité de l'association en raison d'une part du maintien du soutien financier des principaux partenaires financeurs et membres et de la mise en place du télétravail pour les salariés pendant cette période.

Bilan

L'épidémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les postes du bilan.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	4 532					4 532
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 532					4 532
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	14 833					14 833
Matériel de transport			12 063			12 063
Matériel de bureau, informatique et mobilier	62 289					62 289
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 121		12 063			89 184
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	440		40			480
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	6 128		1 455		375	7 207
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 568		1 495		375	7 687
TOTAL	88 222		13 557		375	101 404

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	4 532			4 532
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 532			4 532
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	20 233			20 233
	Matériel de transport		12 063		12 063
Matériel de bureau, mobilier	56 069		819	56 889	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 302	12 882		89 184	
TOTAL		80 835	12 882		93 717

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	92 797	42 517	92 797	42 517
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		92 797	42 517	92 797	42 517
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		92 797	42 517	92 797	42 517
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		42 517	92 797	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Notes sur le bilan passif

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques reprennent principalement :

- 18 800 € pour DIESS 2021 (non atteinte de l'assiette subventionnable) ;
- 13 000 € pour ADEME (non atteinte de l'assiette subventionnable) ;
- 7 336 € pour FNADT 2021 (non atteinte de l'assiette subventionnable) ;
- 3 099 € liés au contentieux CN CRESS.

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 207		7 207
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	199 128	199 128	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	442	442	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	263 979	263 979	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	15 549	15 549		
Charges constatées d'avance	2 647	2 647		
TOTAL DES CREANCES		488 952	481 745	7 207
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	77 054	77 054		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	50 904	50 904		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 095	75 095		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	203 423	203 423		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	18 136	18 136			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	176 419	176 419			
TOTAL DES DETTES		601 031	601 031		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	12 575	1 050	11 525	N/S
TOTAL	12 575	1 050	11 525	N/S

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 453	11 213	(760)	-6,78
Dettes fiscales et sociales	79 736	74 820	4 916	6,57
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	90 189	86 033	4 156	4,83

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 647
Portables		591	
Licences informatiques		333	
Loyer et entretiens de locaux		1 723	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 647

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			176 419
Subvention DREETS MUTEKO 2022		87 690	
Subvention ADEME 2S2022		88 729	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			176 419

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/202	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/202
Fonds propres sans droit de reprise	123 148				123 148
Fonds propres avec droit de reprise	59 586				59 586
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	49 836		9 856		59 692
Autres réserves					
Report à nouveau	(87 644)	32 632			(55 012)
Excédent ou déficit de l'exercice	32 632	(32 632)	45 886		45 886
Situation nette	177 557		55 743		233 300
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	177 557		55 743		233 300

Les fonds associatifs avec droit de reprise correspondent à des apports avec droit de reprise effectués par des membres de l'ex CRESS Nord Pas de Calais, pour lesquels aucune modalité de remboursement n'a été précisée.

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Fonds dédiés déménagement			10 000	10 000
Fonds dédiés plateforme RACINE			2 500	2 500
TOTAL			12 500	12 500

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Subventions	639 210	69%
Contributions financières	23 000	2%
Cotisations membres	37 213	4%
Prestations de service	48 232	5%
Concours publics	21 445	3%
Reprise fonds prov Risques & Charges	92 797	10%
Transfert de charges d'exploitation	60 543	7%
TOTAL	922 440	100%

Ventilation des subventions

Nature des subventions	Montant	Taux
Subvention ADEME	47 500	7%
Subvention DIRECCTE	181 460	28%
Subvention Conseil régional HDF	220 000	34%
Subvention DREAL	14 000	2%
Subvention MEL	25 000	4%
Subvention Conseil départemental	71 250	11%
Subvention FNADT	80 000	14%
TOTAL	639 210	100%

Notes sur le compte de résultat

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salarié est nul. Les dirigeants sont les membres du conseil d'administration occupant les fonctions de président, trésorier et secrétaire.

Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2021 est de 11 ETP.

Contributions volontaires en nature

L'association n'a pas les moyens à ce jour de quantifier les contributions volontaires en nature que représentent les temps passés par les membres dans les missions, commissions et représentations menées pour le compte de l'association.

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Les autres points prévus par le code de commerce, le règlement ANC 2018-06 et le plan comptable général sont considérés comme non significatifs ou non applicables.